



**COMMISSION RÉGIONALE CONSULTATIVE
DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA)**

Compte-rendu de la réunion plénière du 6 juin 2024

SERVICES DE L'ETAT					
TITULAIRE			REPRESENTANT OU MANDATAIRE		Présence
Préfecture de région Pays de la Loire	Fabrice RIGOLET-ROZE	Préfet	Alexandre MAGNANT	Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	X
Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)	Alexandre MAGNANT	Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	Samuel RIGAudeau	Délégué régional à la Vie associative	X
Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)	Marie-Pierre DURAND	Directrice régionale	Morgane LE TOURNEAU	Référente Economie sociale et solidaire & Apprentissage	excusée
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	Marc LE BOURHIS	Directeur régional	Anne CHEVALIER	Conseillère pour l'action culturelle	Absente
Direction régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	Anne BEAUVAL	Directrice régionale	Benoît CORNIC	Chargé de gestion budgétaire et de mission économie verte	X
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)	Annick BAILLE	Directrice régionale	Benoît JACQUEMIN	Directeur régional adjoint	absent
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Loire-Atlantique	Jérôme DE MICHERI	Chef du service et délégué départemental à la vie associative	Christine PAQUELET	Conseillère en éducation populaire et jeunesse au SDJES 44	X
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Maine et Loire	Benoît BESSE	Délégué départemental à la vie associative			X
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Mayenne	Julien OUVRARD	Délégué départemental à la vie associative			X
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Sarthe	Benoît DORÉ	Délégué départemental à la vie associative			X
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Vendée	Émilie PROVOST	Déléguée départementale à la vie associative			X

COLLECTIVITES TERRITORIALES					
TITULAIRE			REPRESENTANT		Présence
Conseil régional des Pays-de-la-Loire	Christelle MORANÇAIS	Présidente	Pauline WEISS	Membre de la commission Culture, sport et vie associative	X
Conseil départemental de Loire-Atlantique	Michel MENARD	Président	Danielle CORNET	Vice-Présidente	absente
Conseil départemental du Maine et Loire	Florence DABIN	Présidente	Gilles GRIMAUD	conseiller départemental	absent
Conseil départemental de la Mayenne	Olivier RICHEFOU	Président	Vincent SAULNIER	Vice-président	absent
Conseil départemental de la Sarthe	Dominique LE MENER	Président	Olivier SASSO	conseiller départemental	absent
Conseil départemental de la Vendée	Alain LEOEUF	Président	Maxence de RUGY	conseiller départemental	excusé
PERSONNALITES QUALIFIEES					
Organisation	Prénom NOM	Présence	Signature	Mandat éventuel	Présence
Le Mouvement associatif des Pays de la Loire	Florence LACAZE	excusée		Jean-Claude LAURENT	X
France Bénévolat	Catherine MILLS	X			
Fédération régionale des radios associatives (FRAP)	Valentin BEAUVALLET	X			
Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)	Caroline URBAIN	excusée		Catherine MILLS	X
France Nature Environnement (FNE)	Jean-François HOGU	X			
Comité régional olympique et sportif (CROS)	Claude GANGLOFF	excusé		Valentin BEAUVALLET	X
Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)	Guillaume ROUSSEAU	X			
Ligue de l'enseignement	Sophie GUERIN	excusée		Guillaume ROUSSEAU	X
Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)	Jean-Claude LAURENT	X			

Les personnes indiquées ci-après ne sont pas membres de la CRC mais participent à celle-ci en tant que personnes ressources (elles n'ont pas voix délibérative):

- Sterenn GUEGAN, chargée de projet au Mouvement associatif des Pays de la Loire
- Mohamed EL MECHRAFI, chargé de projet au Conseil régional des Pays de la Loire
- Bénédicte JOURNÉ, gestionnaire administrative et budgétaire du FDVA1 (DRAJES)
- Marine SALHI, gestionnaire administrative et budgétaire du FDVA2 (DRAJES)

Ce compte-rendu prend appui sur le support présenté en réunion plénière, également téléchargeable sur le site de la DRAJES. Nous vous invitons à le consulter, un grand nombre d'informations et d'éléments présentés en séance n'étant pas repris dans ce compte-rendu.

ORDRE DU JOUR de la réunion

- Vérification du quorum et des mandats des membres présents
- Validation du compte-rendu de la CRC de décembre par les membres
- Retours globaux sur la campagne 2024
- Présentation des propositions de financement pour le FDVA 2024
- Autres actualités en matière de vie associative

I. Accueil et ouverture de la réunion

a) Propos introductifs par Alexandre MAGNANT, délégué régional académique, représentant le Préfet de région

Après un tour de table, Alexandre MAGNANT excuse le Préfet de région et présente le nouveau délégué régional à la vie associative, Samuel RIGAUDEAU, qui a pris ses fonctions le 1^{er} février 2024.

Contexte national

Nomination d'un nouveau Gouvernement depuis la précédente réunion plénière. Prisca Thévenot, porte-parole du Gouvernement, Ministre chargée du renouveau démocratique, est en charge du soutien à la vie associative depuis le 6 mars dernier. Nomination également d'un conseiller en charge de la vie associative au sein de son Cabinet récemment.

Une Loi du 15 avril 2024 est venue apporter des mesures d'amélioration et de simplification de la vie associative, qui seront présentées en fin de réunion. Parmi les 150 Politiques prioritaires du gouvernement (PPG) figure la simplification associative, que traduiront des mesures en lien avec la dématérialisation ou le déploiement du réseau d'accompagnement Guid'Asso, réseau par ailleurs désormais inscrit dans la Loi. D'autres mesures législatives devraient voir le jour prochainement, donnant ainsi une valeur légale aux instances statutaires des associations quand elles se tiennent en visioconférence alors même que les statuts ne le précisent pas (22 millions de réunions associatives annuellement).

Contexte régional

Une hausse des crédits significative en 2024 sur le FDVA 2 (+21,3%), corrélée à une hausse des dossiers et des financements demandés (+13,4%). Première année où l'enveloppe allouée au FDVA dépasse les 3 millions d'euros en Pays de la Loire.

La DRAJES a renouvelé le 4 juin dernier son partenariat pluriannuel avec Le mouvement associatif, pour les 3 prochaines années. Et elle continue le renforcement des liens entre les services de l'Etat et le monde associatif, avec une seconde réunion trimestrielle programmée le 5 juillet prochain.

Rappel des objectifs de la réunion

La commission régionale consultative a pour objet de rendre un avis collégial sur les propositions de financement concernant les demandes de subvention FDVA déposées, et de vérifier leur cohérence avec les orientations et priorités arrêtées le 13 décembre dernier en réunion plénière.

b) Propos de Catherine MILLS au nom du Mouvement associatif

Catherine MILLS excuse Florence LACAZE et Caroline URBAIN, les co-présidentes du Mouvement associatif, qui ne pouvaient être présentes à cette réunion plénière. Elle indique le remplacement de Catherine FORTUN par Guillaume ROUSSEAU au titre du CRAJEP en tant que personnalité qualifiée de cette commission régionale.

Elle rappelle l'importance de cette instance consultative et se réjouit de la hausse des crédits alloués au FDVA cette année, dans un contexte incertain qui fragilise les associations et leurs activités. Elle se félicite du déploiement du réseau Guid'Asso et de son inscription récente dans la Loi. Ce réseau doit permettre une meilleure information et un accompagnement accru des associations vers le FDVA notamment. Elle regrette que ce réseau d'accompagnement ne soit pas doté de moyens budgétaires spécifiques, et que des associations labellisées Guid'Asso doivent se tourner vers le FDVA.

Sur les enveloppes FDVA, le budget alloué ne permet que de couvrir 25% des demandes sur le FDVA 1, et la hausse des crédits sur le FDVA 2 est absorbée par la hausse des dossiers. Elle indique enfin qu'il y a, au-delà de l'effet levier recherché dans l'octroi de la subvention, un juste équilibre à respecter entre un cadre régional et des spécificités territoriales.

c) Propos de Pauline WEISS, conseillère régionale

Une actualité forte pour le mouvement sportif (Jeux olympiques et paralympiques) et pour les associations plus largement (tenue notamment des assemblées générales...).

Une hausse des budgets et des demandes au titre du FDVA, exprimant des besoins forts.

Un contexte de restriction budgétaire – collectivités et Etat - rendant la période compliquée pour les associations, à laquelle il faut faire front, collectivement. Il faut pouvoir répondre aux besoins d'accompagnement, pour aller chercher d'autres sources de financement, adapter les modèles économiques... C'est dans ce sens que le Conseil régional va poursuivre son accompagnement des têtes de réseau.

II. Vérification du quorum et validation du compte-rendu de la réunion de décembre (diapos 3-4)

Le quorum étant atteint, la commission régionale peut ainsi valablement délibérer.

Aucune remarque n'est formulée sur le compte-rendu de la précédente commission régionale consultative en ligne sur le site de la DRAJES.

AVIS FAVORABLE à l'unanimité sur le précédent compte-rendu de commission régionale consultative

III. Retours globaux sur la campagne 2024 (diapos 5-9)

La notoriété du dispositif s'accroît (hausse des demandes et volume élevé de primo-demandeurs). La qualité des dossiers est jugée parfois perfectible par les services instructeurs: une lecture trop partielle du contenu des appels à projets, des éléments mal compris par les demandeurs...

Il est indiqué le bénéfice d'être accompagné pour une association demandeuse, rôle que peut jouer le réseau Guid'Asso.

Les Délégués départementaux à la vie associative (DDVA) font part des actions mise en œuvre sur leur département en matière d'information sur le FDVA en amont ou pendant l'ouverture de la campagne: réunions d'information territorialisées, en visioconférence, co-animées avec des acteurs associatifs, des collectivités, outillage de partenaires pour dispenser cette information en autonomie... Plus de 1100 personnes ont ainsi été sensibilisés directement sur ces différents temps à l'échelle régionale.

Des échanges nourris ont lieu sur le calendrier du dépôt des dossiers, principalement réalisé au mois de mars et sur les derniers jours précédant la clôture (270 dossiers déposés le jour-même), rendant impossible un accompagnement par une autre association ou les services de l'Etat, étant source de dépôt hors-délai ou d'une mauvaise validation finale du dossier, et contraignant fortement l'instruction administrative des dossiers (pas d'anticipation possible).

Des propositions sont formulées sur ce sujet : diminuer la période d'ouverture de la campagne (impossible cette année car demande des parlementaires d'une campagne de 8 semaines minimum contre 7 auparavant) ? modifier le calendrier global (avec des difficultés potentielles, l'enveloppe FDVA 2 n'ayant été connue qu'en avril cette année) ? accentuer l'accompagnement amont (Guid'Asso et autres) ? relancer les associations en amont (S-1) par un envoi massif via LeCompteAsso ?...

Il est également demandé de pouvoir disposer des ratios départementaux liés à la population, au nombre et aux créations d'associations, rapportés au nombre de demandes FDVA.

IV. Présentation des propositions de financement pour le FDVA 2024 (diapos 10-39)

a) FDVA 1 « Formation des bénévoles » (diapos 11-24)

Il est dommageable, pour les associations sportives notamment, que l'outil LeCompteAsso ne les bloque pas lors d'une saisie FDVA 1 à laquelle elles ne sont pas éligibles. Cette contrainte a déjà été remontée pour modifier cet outil national, sans solution trouvée à ce jour.

La contrainte forte attendue cette année sur le FDVA 1 pluriannuel n'a pas eu lieu du fait de la chute importante des demandes sur cette enveloppe. Le seuil de 50% maximum des crédits à allouer au pluriannuel, évoqué en CRC précédente, ne sera donc pas atteint (48% suivant les propositions). En revanche, en 2025, avec la potentielle demande renouvelée des associations ayant bénéficié d'une convention triennale en 2022, la pression pourrait réapparaître fortement et devra être anticipée.

Des échanges ont lieu sur les critères adoptés par les instructeurs. Il est rappelé qu'au-delà des priorités indiquées dans les appels à projets - qui ne sont pas des critères excluants - d'autres éléments peuvent être appréciés : mutualisation des formations, lien Guid'Asso, ouverture à des bénévoles hors association...

Il est convenu qu'un groupe de travail se réunisse en amont de la prochaine commission pour échanger notamment sur les critères à retenir. Il sera réuni sous l'égide du Délégué régional à la vie associative.

L'avis de la commission est sollicité sur les propositions de financement adressées par courriel en amont de la commission à l'ensemble des membres. Aucune remarque n'est formulée.

AVIS FAVORABLE à l'unanimité sur les propositions FDVA 1 annuel et pluriannuel présentées

b) FDVA 2 « Financement global ou Nouveau projet » (diapos 25-38)

Des réorientations de dossiers sont effectuées par les services instructeurs, au cas par cas, au bénéfice des associations : bascule d'un projet en fonctionnement vers le projet, et inversement, réorientation entre échelles territoriales...

Un échange a lieu autour du CERFA, document-type qui a des avantages mais également des contraintes puisque par définition peu adaptable aux spécificités des appels à projet. Jean-Claude LAURENT indique que suite à l'annonce de Bruno LE MAIRE, les CERFA sont voués à disparaître d'ici 2030.

Un état de chaque collège départemental consultatif (CDC) est effectué par le DDVA :

Loire-Atlantique

Un CDC présidé par le Sous-Préfet de Chateaubriant-Ancenis. Une présence plus marquée qu'auparavant des parlementaires (dont assistants en observation). Absence du Conseil départemental. Un rappel sur l'inéligibilité des dossiers quand l'association a été soutenue les 3 années précédentes. Dérogation effectuée pour soutien à 2 associations de moins d'un an d'existence, à quelques jours près, et car les documents nécessaires étaient fournis.

Maine et Loire

Un CDC présidé par le Préfet de département, avec présence très appuyée des parlementaires. Absence du Conseil départemental. Présence de 4 personnalités qualifiées associatives. A été évoquée la tension récurrente entre une priorisation de soutien aux « petites » associations et la volonté d'éviter le saupoudrage, avec le souhait d'un soutien à des projets structurants et d'un effet levier de la subvention.

Mayenne

Un CDC présidé par la Préfète de département, avec absence des parlementaires (présence d'assistants en observation), qui peut s'expliquer par un changement tardif de date de CDC dû à la période de réserve électorale. Personnalités qualifiées associatives, Conseil départemental et collectivités présents. Le transfert du fonds de concours vers le FDVA 1 a été acté. Des échanges de fond sur la communication sur le dispositif ou l'accompagnement des bénévoles.

Sarthe

11 titulaires présents sur 14, sous la présidence du secrétaire générale de Préfecture. 4 parlementaires titulaires présents plus un assistant en observateur. 6 000 euros n'avaient pas été fléchés pour accéder à de potentielles demandes en séance. Beaucoup d'échanges sur des dossiers individuels, entraînant un réexamen d'un certain nombre de projets et d'une dizaine de montants à allouer. Nécessité de mieux expliciter les motifs de refus. A été fait état d'un bon équilibre des dotations entre urbain et rural (Le Mans agglomération représente 42% des associations et 42% des subventions). Il est veillé également à un bon équilibre entre les secteurs associatifs.

Vendée

Un CDC présidé par le secrétaire général de Préfecture, avec présence d'un député, d'un sénateur, d'un assistant en observateur et de personnalités qualifiées. Absence du Conseil départemental et du représentant de l'association des Maires (présence d'un seul élu local). Des échanges compliqués ont eu lieu parfois sur un certain nombre de dossiers, avec remise en cause de l'instruction faite par les services. Les personnalités qualifiées se sont abstenues sur les modifications apportées aux propositions initiales. Il est indiqué que le compte-rendu des échanges sera anonymisé quant aux associations concernées.

L'avis de la commission est sollicité sur les propositions de financement du FDVA 2 adressées par courriel en amont de la commission à l'ensemble des membres. Aucune remarque n'est formulée.

AVIS FAVORABLE à l'unanimité sur les propositions FDVA 2 présentées

c) Prochaines étapes de la campagne FDVA 2024 (diapo 39)

La publication sera effectuée le 10 juin (NDLR : *in fine*, la publication aura été effective le lundi 8 juillet une fois la validation du Préfet de région obtenue sur l'ensemble des propositions et la période de réserve électorale terminée). Les associations seront invitées par mail, à compter du 8 juillet, à aller consulter les résultats de la campagne en ligne sur le site de la DRAJES. Les versements de subvention seront faits pendant la période estivale.

A compter de cette année, il a été décidé d'expérimenter une dématérialisation totale du process FDVA. Les associations seront donc notifiées par mail et via leur compte LeCompteAsso, où sera stocké notamment leur arrêté d'attribution ou les échanges avec l'administration. Ceci sera un réel gain de temps et d'économies pour l'administration, en parallèle d'une étape de simplification pour les associations.

V. Autres actualités en matière de vie associative (diapos 40-45)

Un point synthétique est effectué sur la loi du 15 avril 2024 visant à soutenir l'engagement bénévole et à simplifier la vie associative.

Il est également fait un point d'étape de la démarche Guid'Asso en région, ainsi qu'un exposé synthétique des tendances de l'étude « La France bénévole en 20204 » publiée par Recherche & Solidarité.

VI. Conclusion

Alexandre MAGNANT et Samuel RIGAUDEAU remercient l'assemblée pour la qualité des échanges. Une prochaine réunion plénière sera conviée en fin d'année pour notamment définir les orientations de la campagne 2025.